

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 février 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Henri PONS.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 011-3420/18/BM

■ Attribution d'une subvention à l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne pour l'organisation de la manifestation Innov'Actions 2018 - Approbation d'une convention

MET 18/6196/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne, site Georges Charpak Provence à Gardanne fait partie des grandes écoles d'ingénieurs implantées sur le territoire métropolitain qui de par sa présence, l'enseignement dispensé, les événements organisés et son rôle en tant qu'incubateur technologique participe à l'attractivité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) sur notre territoire.

Les actions portées par l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne répondent aux grandes orientations métropolitaines en matière d'ESR en s'inscrivant dans la promotion de l'innovation, la mise en place d'un partenariat avec les grandes écoles d'ingénieurs et, également, en favorisant le lien entre ESR et le monde économique....

En effet, l'école qui héberge le Centre de micro électronique de Provence accueille une diversité d'acteurs, enseignants, étudiants mais aussi des chercheurs, des entreprises et des startups.

L'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne sollicite la participation de la Métropole pour la manifestation Innov'Actions 2018 qui se déroulera du 26 au 28 février 2018.

Cette manifestation, déjà soutenue par Métropole en 2017, contribue à accroître la notoriété scientifique et à développer le caractère innovant des actions ayant lieu sur notre territoire.

Signé le 15 Février 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Février 2018

Il s'agit de proposer aux étudiants de dernière année une formation expérimentale à l'innovation collaborative. Cette action, qui se déroule sur 3 journées, mobilise aux côtés des étudiants et chercheurs, des entreprises qui assurent l'accompagnement des travaux jusqu'au jury final de sélection.

Le thème retenu cette année est « responsabilité environnementale ». Les étudiants devront tester en grandeur réelle une expérimentation d'intelligence collective dans le contexte du techno-hub du campus, Id-Fab, en conduisant une réflexion collective avec les partenaires de TEAM Mines@Saint-Etienne et PEPITE, dispositifs qui favorisent l'entrepreneuriat étudiant, sur le sens et l'usage de leurs propositions.

L'action se déroule sur 3 phases successives : la première séquence portant sur la conception collaborative sur la thématique choisie, la seconde sur la promotion des idées, la clarification des usages, et la troisième sur la concrétisation partielle qui se place sur la voie d'un prototypage et la présentation au jury.

Organisateur	Manifestation	Date	Subventions N-1 et N-2	Subvention demandée	Budget prévisionnel co financeurs	Montant proposé
L'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne GU : 2018 00387	Innov'Actions 2018	Du 26 au 28 février 2018	N-1 : 6 870 € N-2 : 0 €	8 000 €	16 300 € Co financeurs : 8 446 € ressources propres	7 922 € Soit 48,6 % du budget prévisionnel

Il est proposé d'attribuer au profit de l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne 7 922 € pour l'aide à l'organisation de cette manifestation qui aura lieu du 26 au 28 février 2018, sur le site Georges Charpak Provence à Gardanne.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°HN 021-049/16CM du 7 avril 2016 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'approbation du Règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'apporter un soutien aux organismes publics d'enseignement supérieur et de recherche et notamment à l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne.

Signé le 15 Février 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Février 2018

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention au profit de l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne pour un montant total de 7 922 €.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 sur l'État Spécial du Territoire du CT2 -ligne 23 – 657382 .

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Enseignement supérieur, Recherche et
Santé

Frédéric COLLART